

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2022-2023

---

Extrait du procès-verbal de la réunion du Comité de Parents  
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys  
tenue le 16 novembre 2022, à 19 heures 15

---

### 6. CONSULTATION

#### 6.2. NOMINATION DU SUBSTITUT AU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE (retour : 25 novembre 2022)

##### 6.2.2. Résolution

**(CP/22-11/03)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution #CA21/22-06-132 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 28 juin 2022, il a été adopté à l'unanimité de soumettre à la consultation du comité de parents la candidature de Me Laurence Sarrazin, à la fonction de Protecteur de l'élève substitut;

**ATTENDU QUE** par sa résolution CA20/21-03-075, le Conseil d'administration nommait Mme Anne-Martine Jeandonnet au titre de substitut à la Protectrice de l'élève du CSSMB;

**ATTENDU QUE** Mme Anne-Martine Jeandonnet a informé la secrétaire générale qu'elle n'était plus disponible pour assumer les fonctions du substitut;

**ATTENDU QU'**afin de pouvoir pallier toute absence ou incapacité de la Protectrice de l'élève en titre, il y a lieu de nommer une personne substitut à cette dernière pour agir en cette qualité, le cas échéant;

**ATTENDU QU'À** cet effet, la candidature de Me Laurence Sarrazin a été analysée et que le Comité de gouvernance et d'éthique a été informé de la disponibilité cette dernière;

**ATTENDU QUE** dans ce contexte, il convient de soumettre la candidature de Me Laurence Sarrazin au Comité de parents;

**ATTENDU QUE** d'ici le retour de consultation et la nomination de Me Sarrazin à titre de substitut, il est requis de nommer Me Sarrazin à titre intérimaire, afin de permettre le traitement des dossiers en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de Mme Gasc;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale et de la Secrétaire générale;

**ATTENDU** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation;

**ATTENDU QUE** le retour de cette consultation a été fixé au 25 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** les membres du Comité de parents ont pu prendre connaissance du dossier et apporter leurs commentaires et recommandations;

**IL EST PROPOSÉ par madame Tania Naim et RÉSOLU à l'unanimité** par les membres du Comité de parents d'adopter la nomination de **Me Laurence Sarrazin** pour la fonction de substitut intérimaire au Protecteur de l'élève du Centre de services scolaire Marguerite Bourgeoys,

**(Proposé par madame Tania Naim – Proposition adoptée à l'unanimité)**

Copie conforme du procès-verbal du 16 novembre 2022